

PROCEDURE ET MODALITES D'ACCUEIL  
D'UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

Identification des situations de handicap  
au moment de l'évaluation des besoins et tout au long de l'action de formation

Version du 17/07/2025

Accueil du stagiaire en situation de handicap

**Le référent handicap**

**François-Xavier FONTAINE**

[fxfontaine@aequitas.fr](mailto:fxfontaine@aequitas.fr)

Tel : 03.27.08.02.40

**Ses missions :**

1. Permettre un accueil de qualité pour chaque personne handicapée en amont de l'accès à la formation
2. Veiller à l'adaptation du parcours de formation à la situation de handicap
3. Assurer la coordination avec les partenaires et les acteurs externes
4. Être la personne ressource sur la thématique handicap au sein de l'Organisme de Formation

**L'AGEFIPH et le réseau handicap**

L'AGEFIPH, l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, est chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle met à disposition des ressources permettant d'améliorer notre politique d'accueil des personnes en situation de handicap, d'avoir un appui sur la recherche de solutions de compensations.

**Agefiph Hauts-de-France, site de Lille**

27 bis rue du Vieux Faubourg  
3ième étage  
59040 Lille

Tél : 03.22.54.26.80

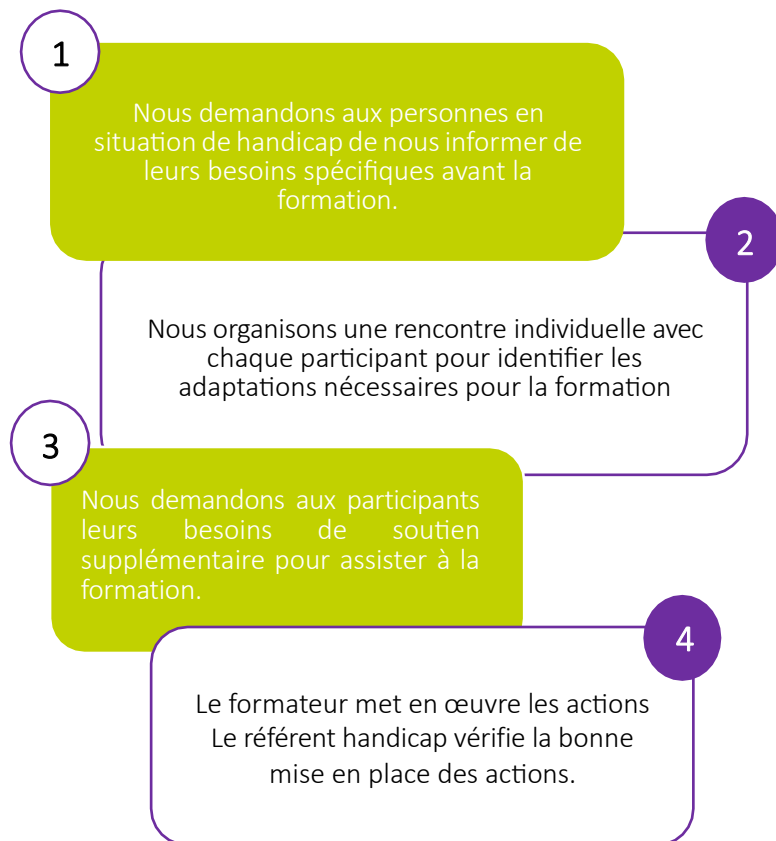
Mail : [rhf-hdf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-hdf@agefiph.asso.fr)

Site : <https://rhf-hdf.fr/contact>

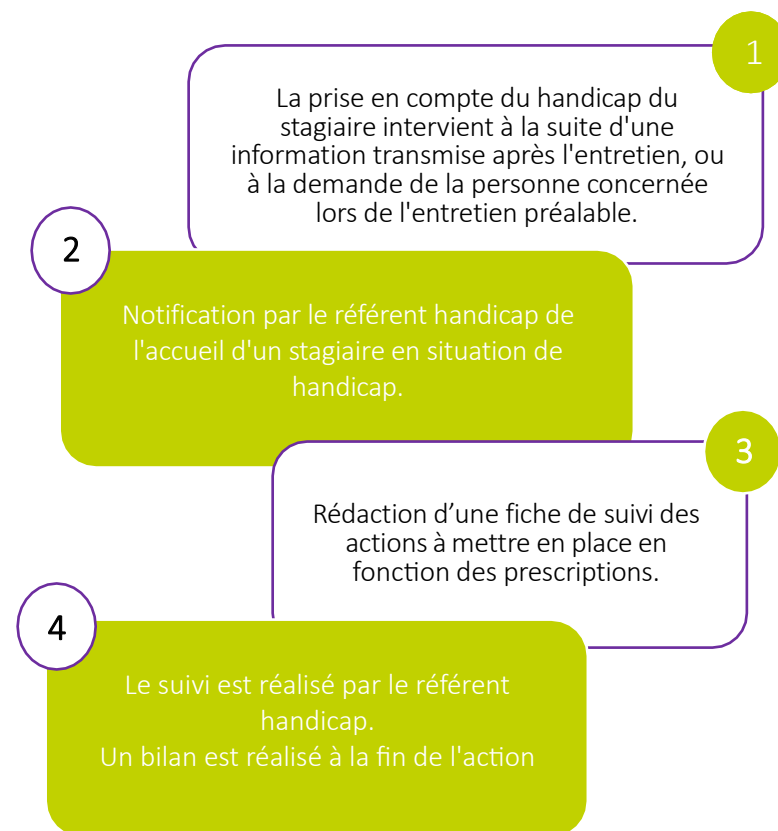
Ce processus peut être divisé en trois étapes principales : l'évaluation des besoins, la planification de l'adaptation et l'implémentation de l'adaptation.

## Etape 1 : Evaluation des besoins

### Avant la formation



### Pendant la formation



## Etape 2 : Planification de l'adaptation

La deuxième étape consiste à planifier les adaptations nécessaires pour la formation en fonction des besoins identifiés lors de l'étape précédente. Cette planification inclura :

- L'identification des adaptations nécessaires pour rendre la formation accessible aux personnes en situation de handicap.
- La planification de la mise en place des adaptations avant le début de la formation.
- La formation du formateur sur les adaptations nécessaires pour assister les participants en situation de handicap.

Les adaptations peuvent inclure :

- ✓ L'adaptation du matériel de formation pour le rendre accessible aux personnes en situation de handicap (par exemple, lecture des informations écrites par le formateur).
- ✓ L'ajout de soutien supplémentaire pour aider les participants en situation de handicap à suivre la formation (par exemple, un assistant personnel).
- ✓ L'organisation des journées de formation afin de s'adapter au rythme du participant.

## Etape 3 : Implantation de l'adaptation

La troisième étape consiste à mettre en œuvre les adaptations planifiées avant le début de la formation et à fournir le soutien nécessaire tout au long de la formation pour garantir que les participants en situation de handicap puissent suivre la formation avec succès. Pour ce faire, nous proposons les actions suivantes.

- ✓ l'environnement de formation est adapté aux besoins des participants en situation de handicap avant le début de la formation.
- ✓ que le matériel de formation est disponible dans le format approprié avant le début de la formation.
- ✓ que le personnel de formation est formé et préparé pour fournir le soutien nécessaire aux participants en situation de handicap tout au long de la formation.

Nos formations se déroulant exclusivement chez nos clients, nous réalisons au préalable un audit pour identifier les différents besoins de nos apprenants. Cela nous permet de mettre en place tous les moyens matériels et organisationnels nécessaires, que nous transmettons ensuite à notre formateur afin d'assurer des sessions de haute qualité.

Nous suivons régulièrement la participation des participants en situation de handicap tout au long de la formation pour assurer que leur expérience est optimale.

En résumé, ce processus a pour objectif d'adapter notre formation aux personnes en situation de handicap afin de garantir à tous les participants une expérience de formation de qualité.